



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 7 -

SÉANCE N° 524 DU 20 NOVEMBRE 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "L'AUTRE RADIO"

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 06 et à partir de 19 h 43), Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18h 44), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18h 14), Nadège Davoust, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huaumé, Lucie Chauvelier, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Samia Sultani, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Georges Poirier (de 19 h 06 à 19 h 43), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Solange Bruneau a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Laurent Paviot (jusqu'à 18 h 44), Caroline Garnier a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon (jusqu'à 18 h 19), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Didier Pillon, Lucile Perin a donné pouvoir à Chantal Grandière et Henri Renié a donné pouvoir à Samia Sultani.

Était absent

Guillaume Agostino, conseiller municipal.

Céline Loiseau et James Charbonnier sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 novembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 NOVEMBRE 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "L'AUTRE RADIO"

Rapporteur : Marie-Laure Le Mée Clavreul

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2023 portant sur le vote des subventions aux associations,

Considérant que l'association "L'Autre Radio" est une radio associative qui promeut et soutient un accès libre, indépendant et alternatif à la culture et à l'information,

Qu'elle relaye la dynamique associative locale, s'attache aux enjeux du développement local, favorise l'expression et crée un pont intergénérationnel,

Qu'elle a aussi pour mission de produire et échanger des contenus à caractères culturel, social et politique,

Que dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, l'Autre Radio se propose d'organiser une table ronde, à l'Hôtel de Ville de Laval, autour de ces violences faites aux femmes, en s'appuyant sur une lecture musicale présentée en amont intitulée : "Vous n'êtes pas seules en ce monde",

Que cette table ronde réunira des associations lavalloises œuvrant dans le champ de l'accompagnement des femmes victimes de violence,

Qu'elle sera diffusée sur les ondes de l'Autre Radio et son podcast pourra être diffusé et partagé,

Que la ville de Laval, dans le cadre de sa politique éducative et d'égalité femmes-hommes, participe pleinement à cette journée de lutte contre la violence faites aux femmes et a, depuis 2020, étendue cette journée à une semaine complète autour de cette thématique plus que jamais d'actualité,

Que l'organisation de cette table ronde participe de la mise en lumière de cette semaine de lutte contre les violences faites aux femmes,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de 800 € est attribuée à l'association "L'Autre Radio" au titre du fonds de réserve 2023.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault